

ARRÊTE N°2023-015

**Arrêté portant retrait des délégations de fonction
de Monsieur Hubert RIHOUEY, 3^{ème} adjoint au Maire**

Madame la Maire de Saint-Sauveur-Villages,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-18 ;

VU le procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints en date du 4 juillet 2020, parmi lesquels Monsieur Hubert RIHOUEY a été élu 3^{ème} adjoint au Maire ;

VU l'arrêté du Maire en date du 20 juillet 2020 donnant délégation de fonction à Monsieur Hubert RIHOUEY pour les questions relatives à l'entretien et construction des bâtiments communaux et des voiries communales, chemins ruraux et espaces publics ;

ARRETE

Article 1^{er} : Toutes les délégations de Monsieur Hubert RIHOUEY lui sont retirées à compter du 27 février 2023.

Article 2 : Le Maire et le receveur municipal sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié ou affiché. Une copie sera adressée à Monsieur le Préfet de la Manche.

Fait à Saint-Sauveur-Villages, le 27 février 2023

La Maire,



Madame la Maire,

- Certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.